

situation. Même si nous étions disposés en 1951 à accepter en principe le ministère de la Production de défense et, si l'on veut, à courir quelques risques à l'égard de ces pouvoirs, la situation n'est pas la même aujourd'hui. Nous avons formulé l'avertissement alors qu'une fois les pouvoirs conférés pour cinq ans, il y a grand danger qu'ils ne se perpétuent. On nous a assuré que ce danger n'existait pas. Mais nous constatons aujourd'hui qu'il est réel. On ne nous demande pas seulement de proroger à nouveau ces pouvoirs pour cinq ans. On nous demande de proroger ces redoutables pouvoirs indéfiniment.

Si nous étions en 1951, monsieur l'Orateur, nous signalerions encore tous les dangers; mais nous sommes en 1955. Nous sommes en 1955, alors que des gens réfléchis comme sir Winston Churchill, le général Eisenhower et d'autres parlent d'un espoir accru de stabilité et de sécurité. Dans ces conditions, examinons les arguments qu'a fait valoir le ministre de la Production de défense. Ainsi qu'on peut le voir à la page 5635 du hansard, le ministre a commencé son discours du 28 juin par ces mots:

Monsieur l'Orateur, en écoutant le débat j'ai le sentiment de vivre dans un autre monde...

Il y a eu des occasions, je le reconnais, où le ministre a semblé préférer vivre dans un autre monde.

Le très hon. M. Howe: Non, je suis payé pour siéger ici. J'y siégerai.

L'hon. M. Drew: Oh! J'en suis sûr. Mais le très honorable député est celui qui a commencé à parler d'un autre monde. Il a établi un monde d'irréalité qui n'avait aucun rapport avec le bill. Il nous a parlé des transactions faites avec la société Avro, des difficultés qu'on a eues dans ce cas, de l'intervention du Gouvernement; il nous a dit que le Gouvernement a persuadé la société mère de Grande-Bretagne de désigner quelqu'un choisi par le Gouvernement afin de diriger cette opération. On n'avait besoin d'aucune disposition de cette loi. Le Gouvernement n'a invoqué aucun de ces pouvoirs étendus, aucune commande n'a été accordée en vertu de la loi; il n'a pas été nécessaire de faire peser la menace de cette loi. Le Gouvernement a été le seul véritable acheteur de ces avions et, de fait, le ministre ridiculise la Chambre et les députés en nous donnant à entendre qu'il avait besoin d'une pareille loi pour persuader les intéressés des mesures à prendre. Tout ce qu'il avait à faire était de leur signaler que le Gouvernement n'était pas disposé à traiter avec eux et ils n'avaient pas d'autre issue que d'acquiescer à sa demande.

[L'hon. M. Drew.]

Le Gouvernement actuel est celui qui prenait les avions qui devaient être produits. En tous cas, dans une opération portant sur un total de 122 millions, aurait-ce été exagéré de faire convoquer les députés pour parer à un état critique éventuel, si de fait cela avait été nécessaire? Je n'estime pas du tout que cela aurait été nécessaire, mais si cela l'avait été, nous aurions pu nous réunir. Il eût valu bien mieux que nous nous fussions réunis et il eût été bien mieux si, aux fins de la réunion, certains des avions servant à des fins moins appropriées avaient servi à amener les députés à la Chambre. Cet argument souligne l'irréalité des exigences relatives à cette loi. Le ministre a ajouté, comme en fait foi la page 5636 du hansard:

Si certains, au stade actuel de nos délibérations, savent quel argument l'on invoque contre le bill, je ne puis certes être du nombre.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, cette déclaration a été l'un des éléments qui ont amené ce long débat car le ministre n'a pas compris ce sur quoi portait notre opposition. Il n'a pas su comprendre que notre opposition vient de ce que le Gouvernement n'a pas fait ce qu'il a dit qu'il ferait, de ce qu'il n'a pas supprimé ces pouvoirs, lesquels ne devaient pas être permanents. Ici encore, je veux simplement consigner au hansard les mots mêmes du ministre car ils décrivent la matraque invisible que le ministre aime employer mais qui ne peut pas être montrée. Parlant des droits et des pouvoirs accordés par la loi, il a dit, comme on peut le voir à la page 5637:

Pour l'instant, ce droit n'est exercé que de façon officieuse.

Je croyais, monsieur l'Orateur, que selon la règle du droit, les citoyens devaient savoir ce qu'ils pouvaient et ce qu'ils ne pouvaient pas faire. Le ministre nous dit qu'il ne prend même pas la peine de définir ces devoirs. On n'utilise la matraque que pour menacer, d'une façon qui, pense-t-on doit donner des résultats. Il nous a ensuite parlé d'un canon fort compliqué. Y a-t-il un seul endroit dans la loi qui s'applique à ce canon si compliqué? Il faudra des années pour le mettre au point. Il a aussi parlé d'engins téléguidés.

Le très hon. M. Howe: Tous ces canons sont déjà fabriqués et livrés.

L'hon. M. Drew: Fabriqués et livrés?

Le très hon. M. Howe: Oui.

L'hon. M. Drew: Dans ce cas, la loi n'est évidemment pas nécessaire pour ces canons.

Le très hon. M. Howe: Pas maintenant, non.